



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du Cabinet et de la Sécurité
Service de la Communication Interministérielle
Affaire suivie par : Arnaud Hellégouarch
Tél : 02.97.54.87.03 06 71 07 42 57
Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr
Site internet : www.morbihan.gouv.fr
Twitter : [@Prefet56](https://twitter.com/Prefet56)

Vannes, le 30 mars 2017

COMMUNIQUE de PRESSE

Renouvellement de carte d'identité ou de passeport n'attendez pas l'été !

A l'approche des examens de la fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, nombre de nos concitoyens font renouveler leurs cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Il est recommandé de **réaliser les démarches suffisamment en amont de la date du voyage ou de l'examen pour lequel ce titre est nécessaire** compte tenu des délais de rendez-vous observés.

La préfecture du Morbihan recommande de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- **en vérifiant les dates d'expiration des CNI ou passeports en leur possession ;**
- **en se rendant, dans le cas où un renouvellement s'avère nécessaire,**
 - dans l'une des 28 mairies du Morbihan habilitées à recevoir les usagers pour une demande de carte nationale d'identité ;
 - dans l'une des 27 mairies équipées de stations biométriques pour une demande de passeport.

La liste des communes équipées est disponible sur le site Internet de l'Etat en Morbihan – www.morbihan.gouv.fr

La carte nationale d'identité est valable 15 ans depuis 2014

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014. Vous pouvez voyager à l'étranger seulement si le pays de destination accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration. Pour savoir si ce pays accepte une carte d'identité valide mais facialement périmée, il convient de consulter la rubrique Conseils aux voyageurs du site du ministère des affaires étrangères (rubrique Entrée/Séjour).

Veillez noter que votre passeport doit être valide encore six mois après votre date de retour sur le territoire français.

[Pour un renouvellement de carte d'identité](#)
[Pour un renouvellement de passeport](#)



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan